

Canada, on rétorque qu'il faut, partout où le Canada est représenté, un minimum d'activité dans les domaines de l'information et des relations culturelles pour que les moyens d'action, les relations et les techniques puissent être mobilisés rapidement lorsqu'un objectif prioritaire nécessite l'apport de la diplomatie publique. On insiste également que faire mieux connaître le Canada et ses réalisations à l'étranger est un objectif valable en soi et que le ministère des Affaires extérieures se doit d'entretenir un mécanisme d'appoint pour répondre aux étrangers qui demandent des renseignements sur notre pays.

L'aspect relations culturelles a connu récemment une expansion extraordinaire, particulièrement depuis l'approbation par le Gouvernement en 1974, d'un programme quinquennal dont l'administration a été confiée au Ministère. Ce fait témoigne de la recrudescence remarquable de la créativité au cours de la dernière décennie ainsi que de l'appui du Gouvernement fédéral à la culture au Canada, ce qui a permis au Ministère d'élaborer un important programme dans un domaine où les activités avaient auparavant été très modestes et sporadiques.

L'objectif du programme des affaires culturelles est triple:
(a) favoriser la réalisation des objectifs de la politique étrangère ou d'objectifs fixés dans des domaines autres que les relations culturelles;
(b) étendre les objectifs nationaux en matière culturelle, c'est-à-dire soutenir l'activité culturelle au Canada en lui donnant accès à un marché plus vaste et en offrant aux artistes et hommes de lettres canadiens la possibilité de développer leurs talents dans un contexte plus vaste; (c) bonifier la qualité de la vie au Canada grâce à des échanges culturels avec d'autres pays.

Un programme de moindre envergure a également été mis sur pied afin de promouvoir les études canadiennes à l'étranger. Ce programme vise des objectifs à long terme et qui consistent à favoriser une meilleure connaissance du Canada à l'étranger et à faciliter les échanges d'universitaires.

Bien que le Ministère soit le principal promoteur des relations culturelles à l'étranger, il doit de toute évidence compter sur un apport important des autres organismes fédéraux et des organisations non-gouvernementales. La décision du Gouvernement relative au programme quinquennal précise d'ailleurs la nécessité de travailler en collaboration avec le Secrétariat d'Etat.

F. Les Affaires publiques au pays

Le rôle du ministère des Affaires extérieures sur le plan de l'information des Canadiens n'est pas particulièrement bien délimité. On a même cru, à un certain moment, qu'il n'était doté d'aucun programme national d'information. Fort heureusement, cela n'est plus le cas.

En fait, le Ministère a toujours eu un bureau de presse chargé,